

## SÉANCE DU 25 MARS 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19H00, le conseil municipal de la commune de Jossé (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lydie NOIRAUT.*

*Date de convocation : 20 mars 2025*

***Présents :*** Mme NOIRAUT Lydie, Mr GEFFROY Armand, Mr MOULIGNEAUX Pascal, Mme PUISAIS Virginie, Mr FOUCHER Rémi, Mr PLANCHET Gilles, Mme ROGEON Evelyn, , Mr BONNET André, Mr PEINTUREAU Bernard.

***Absents :*** Mme LELONG Marianne ayant donné pouvoir à Mme NOIRAUT Lydie  
Mme DROULIN Cathy ayant donné pouvoir Mme PUISAIS Virginie

***Secrétaire de séance :*** Mme RICHARD Corine

Mme RICHARD Corine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal (art.L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT)

Madame le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal du 13 Mars 2025

Le procès-verbal du 13 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

### Ordre du jour :

- 1) **Demande de subvention départementale amende de police et fonds de concours communauté de commune du civraisien en poitou et travaux de reprise des trottoirs rue des loges.**
- 2) **Adoption du Compte Financier Unique 2024, et Approbation de l'affectation des résultats,**
- 3) **Vote du Budget Primitif Commune 2025,**
- 4) **Questions diverses :**

### **1- OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AMENDE DE POLICE ET FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU CIVRAISIEN EN POITOU ET TRAVAUX DE REPRISE DES TROTTOIRS RUE DES LOGES**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une rencontre avec le responsable des routes de Civray, il y a lieu de faire la reprise des trottoirs avant que le Département entreprenne les travaux de réfection de la bande roulante sur la RD 727 rue des Loges.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal que la commune peut faire des demandes de subventions, une par le Département en sollicitant une Amende de police à hauteur de 25% du montant HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise COLAS France pour un montant de 6710.00 € HT soit 8 052.00 € TTC,
- **Approuve** la demande de subvention auprès du Département de la Vienne pour une amende de police.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet,

**2 - Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	201 268.43	38 111.28
Recettes	466 640.41	24 213.39
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>265 371.98</b>	<b>-13 897.89</b>
Report N-1	206 555.26	-11 655.12
<b>Résultat cumulé fin année</b>	<b>491 927.24</b>	<b>-25 553.01</b>
Reste à réaliser Dépenses		-135 666.24
Déficit net en Investissement		- 149 564.13

<b>Affectation des résultats</b>		
001 Report déficit en investissement		<b>13 897.89</b>
1068 Affectation complémentaire en réserve		<b>149 564.13</b>
002 Report excédent en fonctionnement	<b>115 807.85</b>	

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Considérant que le Maire, Lydie NOIRAULT ne prend pas part au vote et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Service de Gestion Comptable du Sud Vienne, pour le budget, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,

- D'approuver le compte administratif 2024,
- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2024 tels qu'il a été présenté,
- D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2024 pour l'année 2024 tels qu'il a été présenté,
- Et d'affecter les résultats au budget primitif 2025 comme énuméré ci-dessus.

### **3 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire, Maire de Jossé vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025

#### Investissement :

- Dépenses ..... 545 552.49
- Recettes ..... 545 552.49

#### Fonctionnement :

- Dépenses ..... 335 899.85
- Recettes ..... 335 899.85

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : ..... 545 552.49 (dont 392 028.24 de RAR)  
 Recettes : ..... 545 552.49 (dont 256 372.00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : ..... 335 899.85 ( dont 0.00 de RAR)  
 Recettes : ..... 335 899.85 (dont 0.00 de RAR)

La séance a été levée à 21h05